



LA FEUILLE

BULLETIN DE LA VIE COMMUNALE DE SAINT MAURICE D'IBIE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2011 DISCOURS DE VÉRONIQUE LOUIS NOUVELLE MAIRE DE SAINT MAURICE D'IBIE

Lorsqu'il y a 28 ans, à cette même période de l'année, je descendais, pour la première fois la côte pour arriver au village, je ne pensais pas qu'un jour je deviendrais « première magistrate » de Saint Maurice...et il me revient à ce moment, la découverte de cette vallée magnifique et les rencontres humaines...de celles et ceux qui nous ont accueillis et donné l'envie de vivre ici toute l'année...nombre sont là ce soir... ils se reconnaîtront, je les salue tout particulièrement....

Je pense, aussi, à ceux qui nous ont quittés...madame Sévenier de Valos, avec laquelle j'allais garder les chèvres, Pépé et Mémé Briand...nous jardinions ensemble et ils me racontaient l'histoire du village..., Roger Chandanson qui m'a fait découvrir le goût des tomates russes...et Marcel Escouffier qui nous portait de ses délicieuses asperges en venant faire prendre sa tension par l'infirmière que je suis...Robert Dutrut qui m'a fait découvrir les vins du terroir et ma vieille amie Odile Delauzun... nous partagions tant de choses et de rêves... C'est ainsi que se construit un enracinement lorsque l'on vient d'ailleurs...

Je remercie, de leur confiance, les 10 élus du conseil municipal qui sont venus me solliciter pour m'entraîner dans ce nouvel engagement ! Et bien évidemment les électrices et électeurs de notre commune, qui ont marqué leur intérêt en se déplaçant pour voter, à plus de 83%, confirmant « la Marianne du civisme » reçue lors du congrès des Maires de l'Ardèche en 2008. Notre village est et reste citoyen !

Je remercie, bien sûr, celles et ceux qui ont glissé mon bulletin dans l'urne, permettant un résultat clair et favorable, m'accordant 63,50% des suffrages.

J'en profite pour saluer mon concurrent, qui par sa candidature, montre l'intérêt qu'il porte à notre village, et a ouvert la possibilité d'un choix pour vous tous.

Quel que soit celui que vous ayez fait, dans le secret de l'isoloir, je serai la Maire de toutes et tous.

Je pense, aussi, à ceux qui m'ont précédée et particulièrement à ceux que j'ai connus : Monsieur Brun, Robert Dutrut... mon vieil ami et compagnon d'engagement, Emile Ozil et bien sûr Gérard Jaillon, qui, pour les raisons qui lui sont personnelles, a mis fin à son mandat, qu'il soit remercié pour le travail réalisé avec cette équipe, que je rejoins ce soir et qui vient de donner pour la première fois de son histoire, une femme, Maire, à notre village !

La Belle devise de notre République guidera mon mandat : « Liberté, Egalité, Fraternité » :

Liberté qui permet à chacun d'être lui-même, tout en sachant que sa liberté individuelle s'arrête où commence celle des Autres...

Egalité Républicaine qui garantit par la Loi, que nul n'est sensé ignorer, qu'il sera traité comme tout un chacun, sans privilège, ni passe-droit...

Fraternité qui exige de regarder prioritairement ce qui nous rapproche plutôt que ce qui nous divise, les différences doivent nous enrichir plutôt que de nous séparer...

A cela, je rajouterai Laïcité qui permet à chacune et chacun de choisir et vivre ses convictions, dans la sphère privée, sans subir de discrimination ni de tracasseries. Je veillerai au respect de ces principes fondateurs, qui permettent ce que j'appelle « bien vivre » ensemble. Pour cela, je sais que je peux compter sur vous, élus de ce conseil.

Depuis, déjà, 3 ans...Je sais tout le travail que vous avez fait ! En ce qui me concerne, je suis une adepte du travail collectif...nous sommes toujours plus intelligents à plusieurs ! Chaque conseillère, chaque conseiller représente un quartier, une sensibilité, une expérience, la possibilité de transmettre des informations. Nous organiserons, ensemble, ce travail collectif.

De même, je souhaite pouvoir proposer des rencontres régulières avec les habitants pour que les informations circulent et pour que les échanges permettent de réfléchir au Saint Maurice « des générations futures » !

Merci encore de votre confiance, soyez assurés que je ferai de mon mieux pour notre Village !

AU SUJET DE NOS DECHETS



Station d'épuration du village : Nous vous rappelons que seules les eaux usées (eau de vaisselle, eau de lavage, eau des toilettes) de vos habitations doivent s'écouler dans les canalisations avant de rejoindre la station d'épuration communale.

De nombreux déchets, tels que lingettes ou les protections hygiéniques, une fois jetées dans les toilettes, provoquent des bouchons et engendrent de graves dysfonctionnements sur la liaison d'épuration ainsi que sur le réseau d'assainissement.

Les lingettes en particulier ne sont ni recyclables ni biodégradables dans les conditions de traitement de l'eau usée. Le temps passé dans les canalisations et dans l'usine d'épuration n'est pas suffisant pour assurer la biodégradabilité de ces produits, même si sur plusieurs emballages vous pouvez lire la mention « biodégradables ».

La station d'épuration communale n'est pas équipée pour traiter ces déchets. Actuellement, ils sont systématiquement retirés manuellement par les agents communaux en entrée de station...

Les lingettes et autres déchets susceptibles de perturber le fonctionnement du réseau de la station d'épuration doivent être jetés à la poubelle et évacués avec les ordures ménagères. **MERCI D'ETRE VIGILANTS !**

Par ailleurs nous vous rappelons que toutes les fosses septiques qui n'auraient pas été vidées et supprimées du circuit des eaux usées, doivent l'être. Le service de

la communauté de communes, le SPANC, est chargé des vérifications qui ne devraient pas tarder, d'autant qu'avec les pompiers nous essayons de comprendre ce qui a amené le dysfonctionnement ayant entraîné leur intervention. Si certains d'entre vous sont concernés, merci de réaliser les travaux dans les meilleurs délais.

Conteneurs des Salelles : Le SIDOMSA n'a pas pu accéder à notre demande de 2nd conteneur à papiers pour l'emplacement des Salelles car il n'y a pas assez de débit sur notre commune qui le justifie. Nous avons cependant l'accord de pouvoir jeter les papiers/journaux/magazines dans les conteneurs jaunes des Salelles uniquement, ou de les déposer dans les conteneurs papiers du village lors d'un passage.

Respect des poubelles : On ne le dira jamais assez : veuillez à bien réaliser le tri sélectif, nous serons tous gagnants au bout du compte !

Tout ce qu'on ne peut pas jeter dans les conteneurs jaunes, verres, papiers ou ordures ménagères peuvent être déposés à la Déchetterie de Villeneuve : 9h -11h40 tous les matins sauf dimanche et jours fériés.

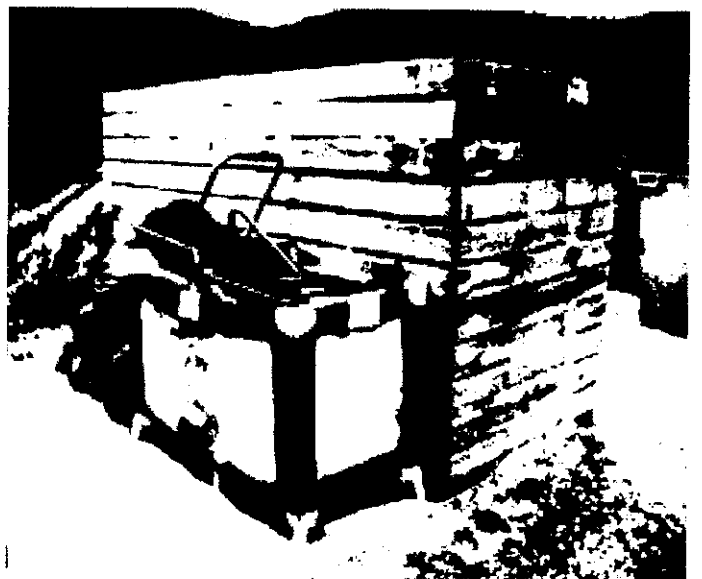
Tout dépôt sur la voie publique et aux abords des conteneurs est interdit et passible de contraventions. Les personnes âgées ou à mobilité réduite peuvent prendre contact avec la mairie afin que les employés municipaux viennent récupérer leurs encombrants et les emmènent pour elles à la déchetterie.

Merci également de ne pas arracher et jeter les affichettes explicatives que nous mettons à votre intention sur les cache-containers !...

Projet d'Assainissement des Salelles :

Le dossier avance...

Grâce à l'obtention de la subvention tant espérée... qui nous a été récemment confirmée par le SIVOM « Olivier de Serres », le Conseil Municipal s'est réuni en séance le 1er avril et a pris les délibérations nécessaires à l'avancement favorable du dossier d'assainissement du centre hameau des Salelles. Si les délais annoncés pour le montage du projet sont tenus et si le plan de financement est validé, les travaux pourront commencer en octobre 2011 et dureront jusqu'à Mai - Juin 2012.



aux Salelles, le 28 mars 2011...



INFO ADMINISTRATIVE : DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX

Vous êtes nombreux à déposer des dossiers de déclaration préalable de travaux et de permis de construire, ce qui traduit notre dynamisme commun pour construire, améliorer et embellir nos biens patrimoniaux et notre environnement de vie quotidienne.

Nous vous rappelons que depuis 2009, l'urbanisme de notre belle commune est régi par un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme) qui permet un développement équilibré et contrôlé de nos projets. Ceux-ci doivent répondre aux critères énoncés dans ce P.L.U.

Cela rend nécessaire de porter une attention toute particulière à l'élaboration de votre dossier lors d'une demande de Permis de Construire ou d'une Demande Préalable de travaux.

En effet, de plus en plus de dossiers nous reviennent de la DDT (ex DDE) service instructeur de l'Etat en Préfecture, parce qu'incomplets ou trop succincts, non conformes aux exigences administratives indiquées dans la notice jointe à chaque demande.

- Il est dans l'intérêt de chaque particulier de venir, au préalable, en mairie consulter le Plan Local d'Urbanisme pour considérer la zone dans laquelle se situe le projet, et le règlement qui s'y rattache.

- Fournir toutes les pièces demandées (plans ou croquis cotés et à l'échelle, photos, descriptif, etc....) de façon que l'instructeur puisse vérifier la conformité du projet en connaissances de causes. Plus votre dossier sera complet, clair et précis, plus il sera instruit rapidement.

- Bien prendre en compte, également, l'insertion du projet dans son environnement immédiat, de l'harmonie générale avec l'existant (nous sommes dans une région marno-calcaire où la pierre est reine et la végétation de type méditerranéenne).

- Toute clôture en limite de propriété ou de voie publique est réglementée et soumise à autorisation, donc avant de planter, grillager ou monter un mur, passez en mairie chercher l'imprimé de déclaration préalable.

- Pour la sécurité des personnes, l'occupation de l'espace public lors de travaux ou manifestations est soumise à un arrêté municipal, pensez à

prévenir votre entreprise. La demande en mairie doit se faire 15 jours avant le début des travaux ou de la manifestation.

- Au centre-bourg, l'église est répertoriée Monument historique. Cela demande, pour tous projets, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France. Les délais de réponse pour la Déclaration préalable peut être portée à 2 mois (au lieu d'1), et à 6 mois pour un Permis de construire (au lieu de 2). Pensez-y !

*Si l'on pense être libre d'entreprendre chez soi,
l'aspect extérieur s'impose aux regards de tous.
Vivre dans un environnement harmonieux
est bénéfique pour l'esprit.*

CONSEILS MUNICIPAUX

CR détaillés affichés aux panneaux habituels.

CM DU 29/11/10

- gestion budgétaire 2011
- recensement de la population 2011
- Demande d'achat de parcelle communale
- règlementation sur chemin de desserte agricole
- Modification statutaire du SIVOM Olivier de Serres
- Projet de parc photovoltaïque
- Points d'info : logements communaux, CR réunion de quartier des Salelles, rapport annuel SAUR.

CM DU 25/02/11

- Election du Maire
- Détermination du nombre d'adjoints
- Election des adjoints
- Vote des indemnités de fonction du Maire et des adjoints
- Désignation des représentants de la Commune dans les instances intercommunales
- Délégations consenties au Maire par le CM
- Autorisation donnée au maire de prendre un arrêté interdisant la recherche de mines de gaz de schiste.

CM DU 01/04/11

- demande de financement DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) pour les travaux d'assainissement des Salelles
- achat de parcelles pour l'implantation de la station d'épuration des Salelles
- créations de réserves d'eau pour la lutte contre l'incendie aux Salelles
- communauté de communes »Berg – Coiron « : prise de la compétence « contribution à l'amélioration de l'offre de soins de santé sur le territoire communautaire »
- reconduction de l'adhésion au centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche relative à l'intervention sur les dossiers CNRACL

BULLETIN D'INFORMATION DE LA VIE COMMUNALE

Directeur de publication: Véronique LOUIS, maire.

Réalisation: Commission municipale de la communication et de l'animation

sous la responsabilité de Stéphanie ELDJIN, adjointe. Maquette Bernard VINCENT.

Ont collaboré à ce N°: Nathalie et Pierre-Henry Chanaï, Paul Rosay, Danièle et Jean-Claude Sergent

Dépôt légal et date d'édition: Avril 2011. Tirage: 170 exemplaires

Imprimé par Communication Services 06 60 83 61 53

Internet : l'accès à l'ADSL (haut débit)

Divers bruits courent le village : la fibre optique arriverait à Saint Maurice, bientôt nous aurions le « très haut débit ». hélas ! Que nenni !

Mais des travaux vont avoir lieu courant 2011....

Il s'agit, en terme technique, du renforcement et du dégroupage des lignes téléphoniques (un fil = une ligne). Pour cela, une nouvelle armoire, de plus gros volume, sera installée près de l'ancienne école.

Ce programme est financé par le Conseil Régional Rhône Alpes et le Conseil Général de l'Ardèche via le syndicat mixte ADN (Ardèche – Drôme – Numérique), la société France Télécom a, quant à elle, en charge de permettre au réseau filaire d'amener l'ADSL chez chaque abonné.

Il nous faudra encore un peu de patience avant de recevoir, probablement début 2012, des offres commerciales d'abonnement.

En attendant nous continuons avec les opérateurs offrant l'accessibilité internet sur la commune (Numéo et Nordnet). Nous vous tiendrons informés régulièrement de l'avancée des travaux.

TOUS AU NUMERIQUE !

Dans la nuit du 14 au 15 Juin 2011, la télévision passera de « l'analogique au numérique », en Ardèche. Tous les relais seront éteints et redémarreront progressivement dans la journée du 15.

Vous trouverez, ajouté à notre journal communal, un dépliant qui vous explique très bien les démarches à entreprendre pour pouvoir retrouver vos émissions préférées !

Le relais de notre village sera « numérisé », ce qui signifie qu'avec une antenne râteau vous pourrez recevoir le numérique. Cependant, en fonction de l'équipement que vous possédez pour recevoir la télévision, l'« âge » de votre téléviseur, vous devrez adapter celui-ci pour recevoir le numérique.

Pour celles et ceux qui reçoivent les 5 chaînes gratuites avec une parabole, l'analogique s'éteindra le 30 Novembre 2011, il faudra alors changer le décodeur et réorienter la parabole.

La brochure vous explique ce que vous devrez faire, un numéro de téléphone et une adresse Internet vous sont proposés, n'hésitez pas à solliciter ces outils pour mieux vous informer.

Les installateurs de notre région sont parfaitement informés, là encore n'hésitez à solliciter celui auquel vous faites appel habituellement.

RESPECTER LA TRADITION et L'HISTOIRE : «Le Pibou»

Nouvelle Maire de notre Village,
Véronique LOUIS
plantera « l'arbre de Mai »
Vendredi 6 Mai 2011 à partir de 19h
sur le pré communal
et offrira aux Habitants du Village
le « pot de l'Amitié » !
Merci de votre présence.

NOUVELLE RUBRIQUE :

« Dites-le nous »

Vous avez une information constructive, une annonce ou message à faire passer, Transmettez-nous votre article et nous le ferons paraître, s'il concerne notre vie villageoise.

Pour commencer cette rubrique, ce sont Germaine Knockaert et Marie-Andrée Dumarcher qui nous font part de leur message :

« Vous avez entendu parler du gaz de Schiste. Notre but n'est pas de vous faire peur mais de vous alerter du danger que court notre région. Pour faire suite à la manifestation du 26 février, le « collectif ardéchois » met en place une pyramide téléphonique.

Nous, habitants des St Maurice d'Ibie – Les Salelles souhaitons en faire partie. C'est pour-quoi 2 habitants seront des « référents » auprès du collectif.

Pour expliquer plus en détail en quoi consiste une pyramide téléphonique, une réunion d'information aura lieu le 13 avril à 19h dans la salle de la mairie ».

STOP
AU GAZ DE
SCHISTE



OPAH

Cette opération d'amélioration de l'habitat est prolongée jusqu'à fin 2011.

Vos pouvez bénéficier d'aides, sous certaines conditions, pour faire réaliser des travaux pour améliorer votre logement. Que vous soyez propriétaire occupant ou propriétaire bailleur, renseignez-vous auprès de Bertrand Gusella au 04.75.94.07.99. Ou par mél :

opah@bergetcoiron.fr

ETAT CIVIL

Décès de Daniel CANNIERE, habitant des Salelles, le 11 mars 2011.

Toutes nos condoléances attristées à la famille et aux amis du village qui entouraient Daniel.

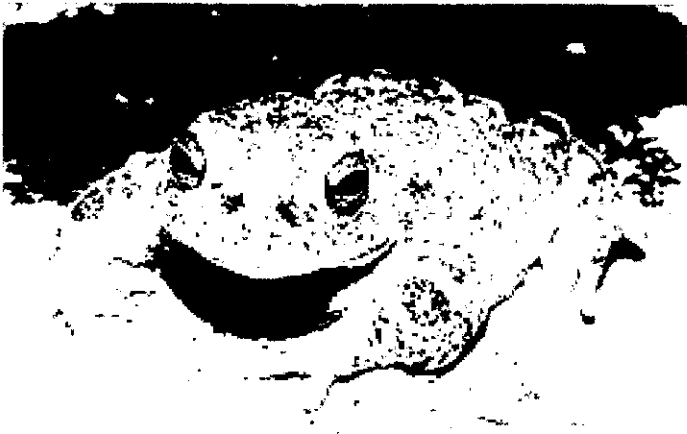
La vie des animaux

Mais pourquoi traversent-ils la route devant les voitures ?

Il est parfois très difficile d'éviter les crapauds sur la route, par temps humide, même en s'appliquant. Chaque année, au printemps, je me fais la même réflexion : pourquoi donc ces pauvres bêtes viennent-elles se reposer sur le goudron alors qu'il n'y a pas de lieu plus dangereux pour elles ? Le bitume dégagerait-il une odeur particulière qui attirerait l'animal ? Le crapaud serait-il déprimé à cette période de l'année ? La route serait-elle plus chaude et confortable que les champs ?

Eh bien non ; rien de tout ça. Je me suis renseigné et c'est tout simplement à l'occasion de la migration de reproduction que tous ces amphibiens partent en balade.

Le crapaud commun



Le crapaud est donc un amphibié, ce qui veut dire qu'il possède deux vies, la première aquatique, sous forme de larve et de têtard, la deuxième terrestre lorsqu'il devient adulte. Les poumons remplacent alors les branchies et il n'a plus du tout besoin du milieu aquatique pour vivre. Ceci dit, il vit le plus souvent à proximité de mares ou rivières mais, en bon marcheur, peut parcourir jusqu'à 10 kms au moment de la reproduction. On en trouve un peu partout sur la planète, dans les pays chauds mais aussi en haute montagne. Il hiberne généralement d'octobre à février, à l'abri du gel, dans une cavité. (sous une pierre, dans un tronc d'arbre...)

Son aspect est un peu repoussant, avec des pustules sur le dos qui lui servent notamment à ne pas se dessécher. D'autres glandes renferment un poison uniquement dangereux pour qui voudrait le mordre. Quand il se sent en danger, il peut aussi se gonfler dans le but d'effrayer ses prédateurs. C'est assez efficace contre les animaux, un peu moins contre l'automobiliste. La femelle (10/13 cm) est plus grande que le mâle (8/9 cm). Il se nourrit d'insectes, de limaces, de vers de terre qu'il agrippe grâce à sa langue collante. A noter que le crapaud mange en écrasant ses proies avec le palais ce qui à la particularité de faire disparaître ses yeux dans sa tête.

Il vit généralement une dizaine d'année mais peut aller jusqu'à 30 ans. Cela dépend de plusieurs facteurs (et de la densité du réseau routier).

La reproduction

(et cette idée un peu folle de traverser la route)



Voilà la réponse à mon interrogation. Nos amis crapauds, s'ils passent la plus grande partie de leur existence sur la terre ferme, ont néanmoins besoin de retourner, à chaque reproduction, dans la mare natale qu'ils reconnaissent entre autres aux caractéristiques chimiques de l'eau. Ils n'iront pas ailleurs, même s'ils trouvent en chemin un autre étang, et même s'il y a une route à traverser.

La femelle pond directement dans l'eau et ses œufs ne peuvent être fécondés qu'une fois immergés (fécondation externe). Les mâles sont donc obligés de suivre les femelles. Pour s'économiser, ou peut-être aussi se repérer car on ne connaît pas exactement les sens qu'ils utilisent pour s'orienter (vue, odorat, lune, champ magnétique), tout ce petit monde choisit de passer de préférence par des zones découvertes, d'où cette propension à circuler sur des espaces lisses et bien dégagés : les routes.

Les chercheurs ont constaté une autre particularité chez les crapauds. Il y aurait trois fois plus de mâles que de femelles sur les routes. Non pas que les femelles soient moins nombreuses mais elles ne se reproduisent que tous les trois ans en raison d'une dépense énergétique supérieure. Elles migrent donc tous les trois ans alors que les mâles ne ratent pas une campagne. (On retrouve d'ailleurs ce penchant chez d'autres espèces.)

A signaler aussi que le mâle a tendance à monter sur le dos de la femelle et à se faire porter jusqu'à la mare. Il possède même, sur les pouces des pattes avant, des callosités noires en guise de crampons afin de bien s'agripper. Les femelles en sont dépourvues. (On retrouve d'ailleurs ce comportement chez d'autres espèces.)

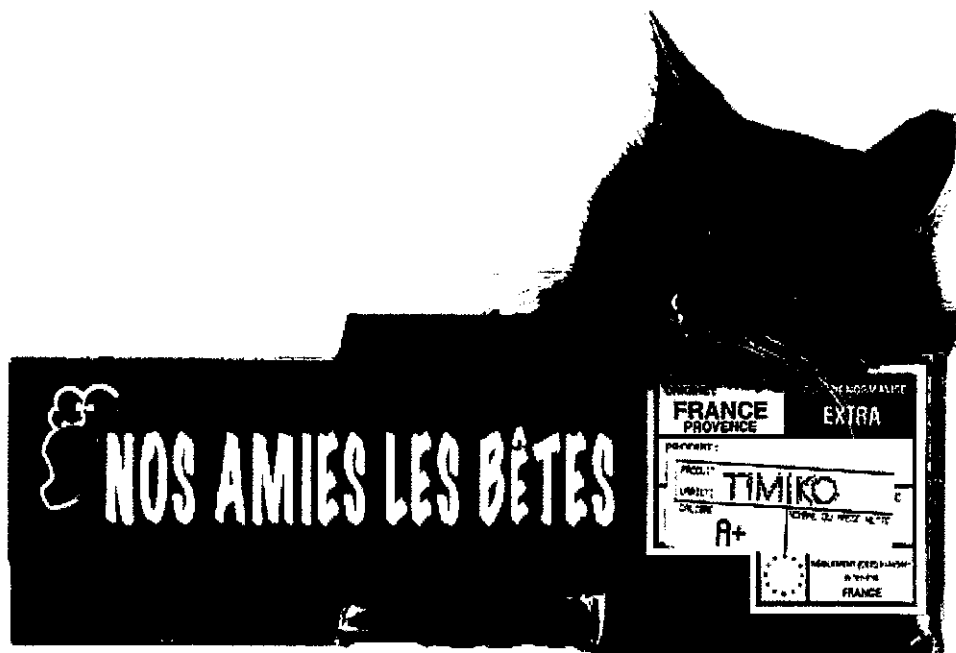
Pour conclure

Le crapaud est utile. Il nous débarrasse de certains insectes, certes. Mais des scientifiques auraient aussi la certitude qu'il ressent les séismes quelques heures avant (comme probablement d'autres animaux). Des travaux sont en cours à ce sujet.

Vraiment surprenant ce crapaud !

Quand on sait que c'est une espèce menacée, malgré sa laideur apparente, il en deviendrait presque attachant.

Je vais rouler moins vite.



Savez-vous que la France se classe au premier rang des pays possesseurs d'animaux de compagnie en Europe, avec 65 millions de chats, chiens, petits rongeurs, oiseaux et poissons ! Dans notre pays, 51% des familles possèdent un animal familier. De récentes études scientifiques ont démontré que la présence d'animaux à nos côtés est bénéfique pour notre santé : les propriétaires de chats ont un meilleur moral ! Le fait de posséder un animal entraînerait une diminution de 50% de l'incidence de certains problèmes mineurs de santé... Les animaux sont aussi de précieux médiateurs dans des thérapies proposés aux malades.

L'animal préféré des Français est le chat, selon une enquête conduite par TNS/SOFRES, 26% des foyers ont au moins un chat, souvent plusieurs, cela représente 10 millions de félins pour un peu plus de 8,5 millions de chiens !

6% des foyers possèdent des petits rongeurs, 11% des poissons rouges ou autres poissons tropicaux et 5% des oiseaux !

C'est une spécificité française bien sympathiquemais qui peut avoir un revers de médaille moins agréable si chaque propriétaire ne respecte pas les règles de bienséance nécessaire à notre vie collective : ne trouvez-vous pas détestable de marcher dans les déjections canines, même si certains pensent « que ça porte bonheur quand on y marche du pied gauche » !! Qui plus est... dans le pré communal où jouent les enfants... il y a suffisamment d'espaces naturels pour permettre aux chiens, tenus en laisse jusqu'à ces endroits, pour éviter

ces désagréments, et si cela arrive... il suffit de ramasser ! Certes nous sommes à la campagne ...mais quand même !

Certains d'entre vous se plaignent d'une prolifération excessive de nos amis les chats, là encore à chacun de veiller au respect de tous, la SPA à laquelle la commune adhère, comme lieu d'accueil pour animaux errants, indique qu'il est souhaitable, pour éviter la prolifération des affections félines et permettre la bonne intégration des animaux à la vie villageoise, de pratiquer la stérilisation systématique de ceux-ci.

Enfin, concernant la réglementation pour les chiens jugés dangereux, elle fait obligation aux propriétaires d'obtenir la délivrance par le Maire de la commune d'un permis de détention qui est conditionné par la présentation de justificatif d'identification, de vaccination contre la rage, d'assurance responsabilité civile, de stérilisation (pour les chiens de 1ère catégorie), d'attestation d'aptitude et d'évaluation comportementale. Ces chiens ne peuvent circuler sur la voie publique, qu'en laisse et munis d'une muselière. Cela est prévu pour assurer la sécurité de toutes et tous et des enfants en particulier...à chacun des propriétaires d'y veiller scrupuleusement.

Ces animaux « dits domestiques » sont, pour nombre d'entre nous, de fidèles compagnons auxquels nous sommes très attachés, sachons prendre soin d'eux, tout en respectant notre voisinage et notre vie collective !

Véronique Louis, maire

UN DE CHEZ NOUS

Pour ce numéro de la Feuille et le prochain, nous avons eu envie d'interviewer nos restaurateurs, du village et des Salettes, afin qu'ils nous racontent les raisons qui les ont poussés à venir s'installer, pour travailler et aussi pour y vivre, dans notre village de Saint Maurice d'Ibie.



Il y a un an déjà que la famille Brun-Lombardo, qui a fait durant une vingtaine d'années la renommée du restaurant Le levant de Saint Maurice d'Ibie, a trouvé repreneurs en les personnes d'un jeune couple Nicolas Blanchard et Elodie Ement avec leur

adorable fillette de trois ans Lya et de Ludovic, chef cuisinier, un des frères de Nicolas Blanchard.

Ils sont tous trois originaires de la région parisienne. Nicolas a fait la connaissance d'Elodie, étudiante en Beaux-Arts à Toulouse où il travaillait déjà depuis dix ans dans la restauration. Son frère Ludovic s'est formé à l'art de la pâtisserie et de la gastronomie sous la houlette de leur mère. Celle-ci exerce encore sous l'enseigne étoilée de « l'Auberge de Combreux » dans le Loiret (45).

Issus d'une famille de restaurateurs, ils souhaitaient créer leur propre entreprise. Or, les parents d'Elodie résidant à Saint Sauveur de Cruzières où ils passaient volontiers leurs vacances, c'est tout naturellement qu'ils cherchèrent un établissement en Ardèche Méridionale.

En reprenant l'auberge « Au Levant », leur ambition est de faire de ce restaurant de cuisine régionale un lieu convivial et familial, fait pour passer un bon moment, dans lequel les gens du pays se sentent aussi à l'aise que les clients de passage. Ils entendent privilégier une restauration de qualité avec des produits du terroir à la traçabilité fiable et reconnue.

Bien intégrés dans le village, ils ont déjà collaboré avec le Comité des Fêtes et avec le Club de l'Amitié pour de la restauration ou de la pâtisserie.

Le fait nouveau est qu'ils ont sollicité l'appellation « Bistrot de pays », ouvert toute l'année, pour se mettre encore plus à l'écoute de la population de la commune comme des personnes de passage et fournir, sur demande, différentes prestations : informations touristiques, apport de baguettes de pain et de journaux ou autres menus services.

Le restaurant ayant été fermé un an et demi, ils sont conscients d'être dans une période de lancement de leur affaire. En hiver, de novembre à février, ils pratiqueront une ouverture du vendredi au dimanche, à la mi-saison du mercredi au dimanche, et bien sûr tous les jours en juillet et août.

Les talents artistiques d'Elodie la prédestinent aussi à améliorer l'agencement et la décoration du café-restaurant. Pour l'heure, elle s'est mise à disposition du soutien scolaire et du Centre Socio-Culturel de Villeneuve de Berg quelques heures par semaine. Les soirées à thèmes proposant des cuisines d'autres régions et horizons ont connu un franc succès et l'on s'en réjouit. Nous leur souhaitons un brillant essor, même si cela doit prendre plusieurs années, comme ils le reconnaissent eux-mêmes. Leur jovialité et leur enthousiasme manifestes feront le reste, nous en sommes convaincus. Bon vent « Au Levant ».

Paul Rosay.



A suivre : L'Auberge des Salettes...

LES ASSOCIATIONS

Comité des fêtes

Le Comité des fêtes tiendra son Assemblée Générale le vendredi 13 mai 2011 à 18h, salle de la Mairie. Nous vous communiquerons certains projets pour l'année 2011/2012. Venez nombreux.

Rappel des manifestations à venir :

26 juin : Fête du pain et marché artisanal au hameau des Salelles. Exposition photos et peinture à la Chapelle. Repas champêtre sur réservation, prévoir ses couverts (assiettes, fourchettes, couteaux et verres).

24 juillet : Vide grenier à St Maurice. Exposition à la salle des fêtes (en attente de confirmation).

Grande fête champêtre du 15 août qui commence l'après-midi du 14 août par une animation (école du cirque, sous réserve). En soirée, bal et buvette.

Le lendemain, 15 août, après-midi : concours de pétanque. A 17 heures 30 : défilé de chars à thème Stand buvette, frites, saucisses, merguez etc. En soirée, repas champêtre sur réservation (numéro de téléphone communiqué ultérieurement). Par courriel : cdfstmauriceibie@gmail.com

Prévoir ses couverts (comme pour la fête du pain). Bal en soirée.

Comme toutes les années, nous recherchons des bénévoles pour préparer soit avant pendant et après les manifestations. Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous inscrire par courriel :

cdfstmauriceibie@gmail.com- ou par tél. : 04 75 94 11 18.



Club de l'Amitié

C'est le printemps et deux mois avant la fermeture annuelle du Club. Avant celle-ci encore quelques bons mardis à passer ensemble à la belote et autres activités.

Ainsi avec les beaux jours, deux repas sont prévus. Le premier au restaurant « LE LEVANT » au village, le second à « L'AUBERGE DES SALLELES » au hameau.

Les bons résultats du loto permettent au Club de participer financièrement à ces frais pour les membres du Club.

Cependant, si des personnes de la commune souhaitent se joindre à leurs aînés, elles seront les bienvenues.

Profitez de la parution de nos activités pour remercier les participants à notre loto - de la commune et des environs - de leur fidélité. C'est par leur présence qu'ils participent à la pérennité du Club.

Reprenant nos activités en Octobre nous serons heureux d'accueillir de nouveaux membres.

En attendant, nous souhaitons à toutes et à tous un bel été.



A.C.C.A.

La saison de chasse 2010 qui vient de se terminer a été relativement bonne pour notre association.

Dès à présent la nouvelle saison a commencé par une journée cynégétique le 19 mars avec entretien des drailles et des chemins qui sont également empruntés régulièrement toute l'année par les autres usagers de la nature.

La quasi-totalité des adhérents de l'A.C.C.A. a répondu présent.

La journée s'est terminée par un repas en commun dans le local aménagé l'an dernier.

Prochain rendez-vous début janvier pour l'Assemblée Générale. La date n'a pas été fixée à ce jour.

la



Boule de l'Ybie

Décidément le BIB rime avec pluie, le 13 mars les parapluies et tenues de pluie étaient de rigueur pour les éliminatoires de secteur, mais malgré le mauvais temps tous les joueurs étaient présents, la journée put donc se dérouler « normalement ».

Le BIB aura la charge de l'interclubs le 07 mai, puis de la dernière journée du championnat des clubs le 15 mai, enfin le maître joueur du club conclura la saison le 27 août (réservé aux licenciés et aux membres de l'association).

la petite recette du village

Le risotto d'Azzo (ni)

Pour 4 personnes

Faire revenir dans de l'huile d'olive une belle échalote et des petits lardons. Verser 200 gr de riz (spécial risotto ou grains ronds) jusqu'à ce que les grains deviennent translucides. Ajouter alors une petite boîte de concentré de tomates, délayée dans 2 ou 3 cuillères à soupe d'eau. Verser petit à petit ½ litre de bouillon de volaille jusqu'à cuisson du riz en remuant très régulièrement. Saupoudrer de gruyère ou parmesan. *Buono appetito*

